



LA GAUCHE AU DÉFI DE LA SOCIÉTÉ DES INDIVIDUS

MARCEL GAUCHET

FOUNDATION FOR EUROPEAN
PROGRESSIVE STUDIES
FONDATION EUROPÉENNE
D'ÉTUDES PROGRESSISTES



Fondation
Jean Jaurès

LA GAUCHE
AU DÉFI DE LA SOCIÉTÉ
DES INDIVIDUS

MARCEL GAUCHET

INTRODUCTION¹

Avant d'aborder le thème de l'individualisme contemporain, je voudrais souligner ce qu'il y a d'étrange dans le fait qu'il soit rarement envisagé comme un problème au sein de la gauche socialiste, dans l'acception la plus large du terme, son acception philosophique et non partisane. Le mystère réside dans la manière dont elle a épousé cet individualisme contemporain et dont elle s'en est fait le champion, ce qui paraît *a priori* un peu contraire à sa problématique d'origine. Éclaircir ce mystère demande de comprendre la nature exacte de cet individualisme et la nature de la dynamique dans laquelle il entraîne nos sociétés. J'aurais pu intituler mon propos, de ce point de vue, « l'impasse du social-individualisme » ; c'est au fond l'expression qui en aurait le mieux résumé l'esprit et qui énonce avec le plus de finesse la difficulté où se trouve aujourd'hui la famille de pensée du socialisme démocratique au sens large. Elle a été emportée par une évolution profonde de nos sociétés, qu'elle n'a pas cherché à comprendre, dans laquelle elle a cru pouvoir se loger et qui la place aujourd'hui devant un véritable mur politique.

Le sujet est typique de l'étrange paresse intellectuelle qui a saisi nos sociétés au cours des dernières décennies. Elles donnent

1. Ce texte est issu de l'intervention de Marcel Gauchet prononcée le 9 octobre 2013 à la Fondation Jean-Jaurès, dans le cadre du débat « La gauche face au défi de l'individualisme » animé par Laurent Bouvet.

l'impression d'avoir renoncé à penser ce qui leur arrivait. L'individualisme est l'un des fronts les plus caractéristiques de cette paralysie, alors qu'il représente un immense défi pour la gauche. Il est possible de longuement discuter des critères qui définissent la gauche politique, mais, à mes yeux, un des éléments fondamentaux de sa promesse depuis deux siècles se trouve dans une volonté de gouvernement plus conscient des sociétés. Il suppose en premier lieu de se former une idée juste des forces qui les travaillent, condition pour peser sur les évolutions qui s'y produisent et pour les infléchir dans la direction que l'on souhaite, notamment celle de la justice.

Nous retrouvons là les critères classiques très bien exposés par Jacques Julliard dans son histoire des gauches : le progrès et la justice². Mais, au-delà de ces deux critères, par rapport à une droite dont l'un des caractères déterminants est l'acceptation du mouvement des sociétés telles qu'elles vont, poursuivre ces objectifs demande d'avoir la capacité de comprendre pour agir. Or, c'est cette capacité qui est aujourd'hui défaillante. Très longtemps, le marxisme a fait office de cataplasme. Il donnait le sentiment de disposer d'une science de la société, certes à perfectionner mais acquise dans ses premiers principes. Le retrait de la crédibilité fondamentale du marxisme n'a laissé derrière lui qu'un « économicisme » conduisant en pratique à se rallier au mouvement spontané des sociétés, tout en faisant apparaître par contraste un vide doctrinal impressionnant.

La question de l'individualisme est cruciale à cet égard. Elle se situe au cœur des problèmes actuels laissés en jachère. Elle

constitue peut-être aussi – comme nous le verrons en conclusion – une chance. À sa façon, elle ramène le socialisme vers sa définition d'origine. Le défi auquel nous sommes confrontés aujourd'hui peut représenter une occasion de relancer une approche transformatrice de la dynamique réelle de nos sociétés, en redéfinissant les voies par lesquelles il est possible de maîtriser cette recherche.

Je vais commencer par circonscrire la problématique de base par laquelle la gauche – au sens mal défini, encore une fois, dans lequel tout le monde néanmoins se reconnaît – a appréhendé cette question de l'individualisme. Ce sera l'occasion de rappeler qu'elle est la question *originelle* du socialisme. Je m'efforcerai ensuite de préciser la nature des changements qui sont intervenus au cours des quarante dernières années et, dans un même mouvement, je tenterai de définir les traits majeurs de l'individualisme contemporain. Enfin, je m'attacherai à éclaircir les dilemmes où nous plonge le déploiement de ce nouvel individualisme.

2. Jacques Julliard, *Les Gauches françaises. 1762-2012 : histoire, politique et imaginaire*, Paris, Flammarion, coll. « Documents et Essais », 2012.

SOCIALISME ET INDIVIDUALISME

Le terme de « socialisme » est forgé vers 1830 par Pierre Leroux expressément contre l'« individualisme », une notion elle-même nouvelle apparue dans les années 1820 sous des plumes saint-simoniennes pour dénoncer le vice constitutif de la société marchande et industrielle en train de naître. Dans cette société, chacun est censé poursuivre son seul intérêt, le bénéfice collectif étant supposé résulter de cet effort individuel en vue d'améliorer son sort. C'est là le schéma fondamental du libéralisme.

De ce point de vue, l'émergence du socialisme représente un tournant considérable dans l'histoire intellectuelle et idéologique de nos sociétés puisque, depuis la Révolution française, la gauche

– pour autant qu'on puisse vraiment en parler à cette époque – était précisément le libéralisme, le libéralisme contre l'Ancien Régime. Elle défendait la cause des droits individuels face à une société hiérarchique et organique qui contraignait les individus dans l'ordre de la vie civile, leur refusait la garantie des libertés personnelles, les privait de toute une série de droits politiques et bridait leur liberté économique, enfermée dans le cadre corporatif. La gauche, c'est donc au départ le libéralisme, la cause de la société des libertés individuelles.

“ La gauche, c'est au départ le libéralisme, la cause de la société des libertés individuelles ”

C'est un autre point que Jacques Julliard a très heureusement rappelé dans son livre et sur lequel il paraît essentiel de revenir.

La révolution industrielle change complètement la problématique. Des questions inédites engendrent une nouvelle famille de pensée, la famille socialiste, qui va vivre de la dénonciation des injustices produites précisément par la société libérale en train de se mettre en place. Le débat va se poursuivre tout au long du XIX^e siècle et au-delà. Il va se traduire par un partage entre, d'un côté, notre républicanisme libéral, fidèle héritier de la Révolution française, et, de l'autre, un socialisme à plusieurs facettes, de diverses obédiences, mais qui toutes ont en commun de refuser ce simple ralliement à la cause des droits individuels dans l'étendue de leurs conséquences.

Chez ces socialistes, tout le monde se demande ce qu'il convient de faire de cet individu et de ces droits individuels pour aboutir à une société juste. À un pôle, on trouve le collectivisme radical, qui est la vraie maladie infantile du socialisme parce qu'il restaure, sous une forme nouvelle, l'autorité collective et hiérarchique qui était celle de l'Ancien Régime. À l'extrême opposé, on arrive à l'anarchisme, autre tentation constitutive, qui consiste à affirmer que c'est justement parce que nous ne sommes pas allés assez loin dans la proclamation des droits individuels que nous trouvons dans cette situation d'injustice. Dans une société qui ne comprendrait que de libres associés, il n'y aurait plus ni pouvoir ni propriété pour établir des démarcations et des dominations entre les êtres. Comme ces deux solutions n'en sont manifestement pas, la réponse qui va s'imposer est celle à laquelle Marx a donné sa forme canonique. Beaucoup plus subtile, elle procède d'une compréhension historique du problème. Je n'ai pas besoin de rappeler longuement ce schéma qui s'est imposé

comme l'alpha et l'oméga du mouvement ouvrier. La révolution politique bourgeoise est à compléter par une révolution sociale destinée à en parachever les conquêtes. Aux yeux de Marx, la proclamation des droits individuels par la Révolution française – événement cardinal en la matière – est une anticipation qui ne peut pas trouver sa pleine réalisation dans la société telle qu'elle est. Son aboutissement suppose une autre société – la société communiste –, qui fera des droits formels, d'ores et déjà reconnus ou potentiellement reconnus aux individus, des droits réels. Il existe une illusion de l'individu autarcique au sein de la société bourgeoise, un individu qui serait purement le fils de ses œuvres alors qu'il est en réalité le produit d'une évolution historique et sociale qui prive le plus grand nombre d'un tel statut. L'individu universel ne sera pleinement réalisé que dans une société pleinement émancipée où auront été abolis la propriété privée et ses succédanés, la division des classes, la séparation de l'État et du droit, etc.

“ Le socialisme est individualiste, y compris dans sa tradition communiste ”

Lorsque la famille socialiste ou communiste – peu important ici les démarcations, elles concernent les moyens d'exécution – arrive à maturité, avec cette conception historique de son projet, sur le fond la problématique est claire : l'individu est le but. C'est bien de l'émancipation des individus qu'il s'agit. Le socialisme est individualiste, y compris dans sa tradition communiste. Il est nécessaire de le rappeler parce que cela a été oublié en chemin.

Cependant, pour parvenir au socialisme ou au communisme, il faut une transformation radicale de la société, car c'est elle qui conditionne le sort des individus, n'en déplaie au libéralisme bourgeois qui veut que chacun soit responsable de son destin. Par conséquent, il

faut penser en termes de société globale, et non du point de vue des individus particuliers, pour arriver à l'individu authentique. La clé de cette transformation est bien connue, c'est la suppression de la propriété privée par l'appropriation collective des moyens de production.

C'est précisément à propos de ces moyens que se forment les clivages politiques fondamentaux qui traversent la famille socialiste au XIX^e et au XX^e siècles. Très tôt, il est des esprits pour se demander comment la liberté personnelle est possible dans une société où il y a appropriation collective des moyens de production et où, de ce fait, les bases que la liberté individuelle trouve à certains égards dans la propriété ne sont plus garanties. En fonction de cette crainte, une version modérée émerge à la fin du XIX^e siècle, une troisième voie en quelque sorte, entre libéralisme et socialisme révolutionnaire. Elle inspire un courant qu'on pourrait qualifier de « solidariste », d'après le sens que prend la notion de solidarité à l'époque. On conserve les droits individuels – notamment le droit de propriété et les libertés économiques qui lui sont associées –, mais on organise une redistribution destinée à donner corps à l'appartenance collective. C'est dans cette lignée que se développent les États providence ou les États sociaux du XX^e siècle, qui procèdent d'une voie intermédiaire, entre le radicalisme révolutionnaire de l'appropriation collective des moyens de production et le libéralisme pur et simple qui s'en tient aux seuls droits individuels.

L'État social se met en place de façon complète et méthodique après 1945 en systématisant les amorces engagées depuis la fin du XIX^e siècle. Il engendre la formule de droit qui fonde nos régimes, des régimes qu'on peut à juste titre appeler des « démocraties libérales et sociales ». La formule est très simple mais elle est lourde de

conséquences. Il faut la comprendre comme suit : la société produite par les individus dont la liberté est première est simultanément la société qui doit produire les individus, par l'éducation d'abord, puis par une protection qui leur garantit de demeurer des individus dans toutes les situations où leur indépendance personnelle est mise en question. On ne saurait trop souligner l'importance de cette étape du point de vue du système de légitimité implicite de nos sociétés. Avec ce pas en avant, l'élément social est devenu l'élément même de réalisation des démocraties libérales. Nous ne devons pas perdre ce socle de vue.

Mais il faut aussi souligner la tension constitutive – et plus que jamais d'actualité – qui va de pair avec cette formule. Il n'est évidemment pas question de laisser les individus tomber dans la dépendance de cet appareil qui garantit leur indépendance. C'est là l'équilibre subtil, difficile à définir en pratique, que doivent assurer les États providence. Il ne faut en aucun cas que la garantie de l'indépendance joue contre l'exercice de cette indépendance. En d'autres termes, l'ennemi principal de l'État social est l'assistance. Car l'État social, c'est le contraire de l'assistance. Il est là pour encourager l'indépendance des acteurs dont il assure la protection. Sauf qu'il est constamment exposé au risque de produire de la dépendance.

Je suis toujours frappé de voir à quel point le développement historique de cette problématique est oublié dans le débat aujourd'hui. C'est pourquoi il m'a paru indispensable de le rappeler à très grands traits.

Tel était l'état de la question jusqu'aux années 1970, époque à laquelle il était permis de penser que nous étions en passe de trouver une manière à peu près satisfaisante de répondre au défi de la cohésion des sociétés démocratiques et libérales.

LE SOCIALISME DEPUIS LES ANNÉES 1970

Mais l'histoire ne s'arrête jamais. Nous sommes entrés dans une nouvelle phase, qui a reposé le problème d'origine, le problème constitutif, sur des bases totalement différentes. Il suffit ici de rappeler la progression du déferlement de la vague néolibérale, à partir de la crise du milieu des années 1970, qui installe un nouveau paysage idéologique dont l'élément majeur est précisément le retour au laisser-faire en matière économique. Ce phénomène s'accompagne d'une transformation sociale profonde placée sous le signe de l'individualisation de nos sociétés. Ajoutons à cela un contexte de globalisation économique qui défait la capacité des sociétés à se définir du dedans, ce qui n'est pas négligeable du point de vue des moyens d'action dont leurs gouvernements disposent. C'est dans ce contexte qu'il faut replacer la situation du socialisme démocratique – grand vainqueur de la période à certains égards, par rapport au communisme révolutionnaire – pour comprendre ce qui se passe aujourd'hui.

Le sort du socialisme démocratique depuis quarante ans est marqué du sceau du paradoxe. Sur le fond, il est battu à plate couture puisque nous assistons à la défaite idéologique des fondamentaux de l'idée socialiste telle qu'elle s'était définie depuis le XIX^e siècle, et en particulier de son point central, l'appropriation collective des moyens de production. Ce point programmatique central n'est même plus compris de nos jours. Les jeunes générations, si elles en ont vaguement

“ Le principe de la propriété privée des moyens de production a triomphé ” entendu parler, ne se représentent plus précisément de quoi il s’agit. C’était pourtant le pivot de la construction du socialisme, avec toutes les nuances qu’on pouvait mettre dans la réalisation de cette appropriation collective. À l’opposé, le fait – en même temps que l’idée – qui s’impose absolument dans nos sociétés, c’est que la sphère de la production et des échanges relève de la seule logique du marché. Le principe de la propriété privée des moyens de production a triomphé, c’est une donnée qu’on ne peut qu’enregistrer.

Le communisme dans sa variante lénino-stalinienne n’a pas survécu à ce basculement idéologique. La social-démocratie est sortie victorieuse de sa longue confrontation avec son rival. Cependant, dans la mesure où elle partageait avec lui sa foi dans ce moyen de transformation, même si elle en avait un usage beaucoup plus mesuré, on aurait pu penser qu’elle allait être profondément atteinte politiquement par la remise en question de son dogme premier. Il n’en a rien été, à court terme en tout cas. Si, d’un certain point de vue, la droite libérale a repris l’avantage en fonction de cette récusation de principe des solutions de type collectif, la gauche socialiste et démocratique a trouvé avec la cause de l’individu et de ses droits une niche écologique dans ce paysage hostile. La droite, qui triomphe idéologiquement, est d’une certaine façon mise en très mauvaise posture par sa victoire.

La droite politique, en effet, est constituée du mélange de deux éléments : le conservatisme, souvent associé à l’idée de nation – et à la figure d’autorité collective qu’elle représente –, et le libéralisme économique. Or la période lui pose un sérieux problème,

car le mélange de ces deux ingrédients, qui fonctionnait à peu près, ne fonctionne plus, ou de moins en moins. De telle sorte que la droite se retrouve elle aussi en grande difficulté politique pour répondre aux mouvements de la société. Elle perd le contrôle de sa composante conservatrice, tandis qu’elle est à la peine avec les aspirations libertaires nées de la consécration des libertés personnelles. Face à cette difficulté, la gauche, elle, se fait la championne de ces droits individuels avec lesquels la droite est en délicatesse. Elle y puise de quoi faire oublier l’obsolescence de son programme économique.

“ L’État social est au service de l’individu ”

Elle se rallie d’autant plus volontiers à ce drapeau qu’elle a sous la main l’État social, un instrument extraordinairement puissant, un instrument qu’elle a porté sur ses fonts baptismaux, même s’il a été mis en œuvre par des gouvernements de droite modérée. Car l’État social est au service de l’individu. La socialisation qu’il opère joue en faveur de l’individualisation. Dans un premier temps, on a vu surtout en lui la société, la cohésion, le compromis de classe, la redistribution, une certaine autorité du collectif. Mais, après plusieurs décennies de déploiement, on constate qu’il a pour résultat de produire des individus, qu’il fabrique de l’individualisation, par un mécanisme très simple : il délivre les individus de leurs appartenances collectives. Toutes les solidarités spontanées, familiales, de métier, de classe, de voisinage, de quartier ou de localité se défont parce qu’elles sont rendues inutiles par les protections individuelles assurées par l’État social. C’est ainsi qu’émerge une nouvelle figure de l’État social dont la philosophie peut être baptisée « social-individualisme », selon la dénomination proposée par Paul Thibaud³. L’idée qui prend le dessus est que la société

3. Voir Paul Thibaud, « Triomphe et impotence du social-individualisme », *Le Débat*, n° 173, janvier-février 2013, pp. 149-165.

n'existe que pour se mettre au service des individus. Elle-même n'a aucune consistance, sa réalité se réduit à servir la cause des droits individuels, en apportant aux individus soutien, capacités, moyens de tous ordres – à commencer par l'éducation et la formation, appuis primordiaux – pour développer leurs droits et en asseoir l'exercice.

“ Les droits individuels tels qu'ils fonctionnent dans la configuration actuelle empêchent de penser la société des droits individuels ”

C'est ainsi que la gauche a été conduite à perdre de vue sa question initiale, celle de la forme de la société dans laquelle s'exercent les libertés individuelles. Elle croit faire la même chose, mais elle a été entraînée dans une autre direction, en oubliant le problème de ce qu'il advient à

l'échelle collective dans une société où sont posés les droits individuels. Elle contribue à la dynamique de cette société sans en maîtriser les résultats. Là se situe, à mon sens, son problème de fond. Les droits individuels tels qu'ils fonctionnent dans la configuration actuelle empêchent de penser la société des droits individuels. Nous distribuons des droits mais nous ne savons pas quelle société en résulte. Tel me paraît être le dilemme fondamental de la gauche d'aujourd'hui.

La conjoncture idéologique nouvelle qui s'est imposée lors du tournant des années 1970-1980 a fonctionné comme un piège pour la gauche socialiste et démocratique. À court terme, elle lui a donné, avec la cause des droits, un moyen de survivre à la défaite idéologique qu'elle a essuyée sur son terrain de prédilection, l'intelligence et la maîtrise de l'économie capitaliste. Mais, à plus long terme, elle l'a vidée de son sens et de son identité. Aujourd'hui, il n'y a plus de parti de la société, il n'existe que des partis, certes opposés, mais complémentaires

de l'individu. Ils se répartissent le travail : à la droite, les droits individuels économiques, à la gauche, les droits individuels sociaux et « sociétaux ». La simplification est outrancière, mais c'est bien selon ces lignes de force que le spectre idéologique réel se redistribue en dernier ressort. Ce qui ne va pas sans poser lourdement question.

Les difficultés commencent à un niveau élémentaire. Le social-individualisme contribue à fabriquer des individus de plus en plus rétifs à la discipline collective exigée par cette fabrication, à commencer par l'impôt. Tout allait à peu près bien tant que nous avions sous la main une solution à cette contradiction intéressante : l'emprunt. Mais lorsque la possibilité d'emprunter se réduit et qu'il faut faire payer aux individus le prix de la société qui leur permet de vivre pleinement en individus, ils se révoltent. Cette contradiction oblige à revoir les premiers principes. Mais ce n'est encore que le début.

Il faut reprendre la problématique à la racine. L'individu est le but, il ne s'agit pas de récuser celui-ci. Nous sommes assez nombreux à nous accorder sur ce point, mais l'individu au sein de *quelle* société ? C'est sur elle que porte la question. La société doit être repensée comme telle, ce qui constitue dans le contexte actuel un vrai problème⁴. S'il n'y a plus de société et qu'il n'y a plus que des individus, où est le socialisme ? Il n'est pas possible de se soustraire à cette interrogation. Il n'est que temps de penser pour elle-même l'individualisation de nos sociétés au lieu de se borner à l'accompagner. Elle nous confronte à des problèmes dont nous n'avions pas idée et qui doivent être regardés en face.

4. Voir à ce sujet le livre d'Alain Touraine, dont le titre *La Fin des sociétés* est tout un programme (Paris, Seuil, coll. « La Couleur des idées », 2013).

L'individualisation de nos sociétés n'est pas un petit phénomène ni un épiphénomène. Elle ne se réduit pas à une mentalité conjoncturelle, elle ne se résume pas davantage à des attitudes égoïstes qu'on pourrait se contenter de condamner avec des qualificatifs moraux plus ou moins désobligeants mais sans la moindre portée. Certes, ces expressions existent mais elles sont l'écume du phénomène, qui a des racines infiniment plus profondes.

L'INDIVIDUALISME CONTEMPORAIN

L'individualisme vient de loin, on le sait, mais il a pris dans la période récente une ampleur et une allure qui modifient le regard qu'on pouvait porter sur lui. Elles en font apparaître la véritable signification historique dans la longue durée, signification qui restait jusqu'alors inchoative. Sociologiquement parlant, la vague d'individualisation actuelle repose assez clairement, en Europe, sur deux piliers. J'ai déjà mentionné le premier, l'État social, qui constitue, j'insiste sur ce point, la clé de voûte de l'architecture des démocraties libérales contemporaines. Le second, lié au développement économique de nos sociétés depuis la période de haute croissance des Trente Glorieuses, est la société de consommation, une société dont les effets n'ont pas encore été mesurés dans toute leur étendue. Mais, fondamentalement, outre ces données qui la portent concrètement, l'individualisation de nos sociétés est un phénomène de droit. Nous prenons ici ce terme de « droit » dans son acception essentielle, qui va bien au-delà des textes de loi et des codes qui régissent les institutions. Le droit que mobilise l'individualisation engage l'organisation de la *légitimité* au sein de nos sociétés.

“ L'individualisme contemporain réalise un programme annoncé depuis très longtemps dans notre histoire ”

L'individualisme contemporain réalise un programme annoncé depuis très longtemps dans notre histoire. Il est l'application

pratique du principe selon lequel il n'y a en droit que des individus également libres. Le principe remonte à l'école du droit naturel moderne des XVII^e et XVIII^e siècles. Le programme qu'il définit a connu une première concrétisation à la fin du XVIII^e siècle, avec la Révolution française. Nous lui devons, dans le sillage de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, la souveraineté du peuple et le suffrage universel. Mais cette concrétisation politique restait très incomplète, comme la critique marxiste, en particulier, l'a souligné à l'envi. Je crois qu'il est permis de soutenir que nous sommes dans la seconde phase de la réalisation du programme et que c'est la bonne. Ce droit auquel on reprochait de rester formel est devenu pour de bon réel. C'était le programme de Marx, même si sa réalisation ne répond pas à l'objectif qu'il poursuivait. Nous assistons bel et bien à la concrétisation de l'individu de droit dans toute l'étendue de ses caractéristiques, et il faut bien dire que sa physionomie se révèle assez éloignée de ce qui était anticipé.

“ Nous sommes incapables d'imaginer autre chose que cette coexistence réglée des individus, où chacun est armé de ses droits singuliers ”

connues, elle est tout simplement le seul régime pensable à l'intérieur du système de légitimité qui est brutalement devenu le nôtre. Nous sommes incapables d'imaginer autre chose que cette coexistence réglée des individus, où chacun est armé de ses droits singuliers.

Le triomphe du principe démocratique est la conséquence la plus directe et la plus sympathique de cet avènement. Il rend tout autre régime inacceptable. La démocratie n'a pas seulement montré qu'elle était un régime supérieur à tous les autres, malgré ses imperfections bien

Cette victoire de la démocratie se paie toutefois d'un prix important : le remplacement de l'idée sociale de la démocratie, qui avait été la grande cause du XX^e siècle après un XIX^e siècle globalement libéral, par une idée juridique de la démocratie. Cette histoire avait commencé par une idée politique de la démocratie, durant le XIX^e siècle, qui conduit chez nous de la Révolution française à la République avant de laisser place à l'idée sociale de la démocratie dont nous avons évoqué l'impact. Le nouvel âge de la démocratie dans lequel nous nous trouvons relève, lui, d'une idée juridique bien précise, qui fonde le fonctionnement démocratique sur les droits individuels.

“ Dans l'entente spontanée qu'en ont les citoyens d'aujourd'hui, le mot de démocratie désigne la coexistence des libertés individuelles, ce qui implique comme corollaire le moins de pouvoir collectif possible au service du plus de libertés individuelles possible ”

La notion même de démocratie a changé sans que nous nous en soyons rendu compte. « Démocratie » signifiait depuis les Grecs le pouvoir du peuple. Or, subrepticement, le terme s'est chargé d'un autre sens. Dans l'entente spontanée qu'en ont les citoyens d'aujourd'hui, le mot de « démocratie » désigne la coexistence des libertés individuelles, ce qui implique comme corollaire le moins de pouvoir collectif possible au service du plus de libertés individuelles possible.

L'idée juridique de la démocratie est l'idée d'une démocratie minimale. Il s'agit d'assurer aux individus la plus grande capacité d'exercer leurs droits, et non pas de mettre ces libertés ensemble pour en faire un pouvoir collectif. Cette notion devient d'ailleurs suspecte et déclenche spontanément de l'antipathie auprès des populations. L'idéal fonctionnel des démocraties actuelles les pousse vers la

maximisation des droits personnels et la minimisation de l'autorité sociale.

En deuxième lieu, cette conception de la démocratie conduit à l'émancipation intégrale de la sphère économique, qui devient la sphère par excellence d'expression des libertés individuelles et des droits personnels. C'est là que s'incarne la capacité d'initiative des individus entre lesquels seul est admissible un marché qui ne prétend pas administrer leurs transactions ou leur travail, mais se contente d'arbitrer les différentes offres qu'ils se font entre eux.

En troisième et dernier lieu, et c'est là une chose tout à fait étonnante, la démocratie devient antipolitique. La régulation juridique tend carrément à se substituer au pouvoir politique, suspect d'exercer une contrainte d'ensemble de nature à violenter les droits singuliers. Les dimensions de cette évolution sont démultipliées sur le plan européen. À beaucoup d'égards, c'est de cette aspiration que relève l'esprit de la construction européenne. Il ne s'agit pas de construire un pouvoir européen, mais une gouvernance européenne reposant sur une régulation de type juridique des différents acteurs en présence.

Cette solidarité de fait ne signifie pas nécessairement que les individus de droit s'accommodent avec enthousiasme de ce capitalisme néolibéral qui constitue la contrepartie obligée de leur indépendance. Ils protestent volontiers contre ses conséquences. Ils peuvent même les accueillir avec *indignation*. Vous savez la fortune que le mot a connue. Il mérite l'attention, car il est un concentré des dilemmes qui paralysent le présent. L'indignation est légitime, elle répond à des motifs moraux que j'approuve sans réserve, mais l'énergie du sentiment est mauvaise conseillère quand elle fait croire à l'inutilité de la réflexion et qu'elle cache aux indignés leur connivence avec l'objet de leur indignation. Comment s'opposer aux suites quand on adhère aux prémisses ? Ils sont en total désaccord avec les effets mais en total accord avec les causes. Ce n'est pas de ce côté-là que nous pouvons attendre un puissant levier de transformation du monde dans lequel nous vivons.

“ L'impuissance publique (...) est fabriquée par la dynamique juridique de l'individualisation, inséparable du néolibéralisme économique ”

L'ébranlement de l'autorité des États et du principe de leur autorité est directement issu de cette inflexion. L'impuissance publique, constatée il y a déjà un certain temps et qui tend à se vérifier de manière de plus en plus frappante dans le développement de nos sociétés politiques, sort de là. Elle est fabriquée par la dynamique juridique de l'individualisation, inséparable du néolibéralisme économique.

LE DÉFI DE LA GAUCHE

Il faut changer de cadre intellectuel si nous voulons nous mesurer au développement de la société actuelle. Avec les outils dont nous disposons, nous ne pouvons que reconduire – en l’améliorant à la marge – la société telle qu’elle est. Nous devons essayer de comprendre la formule de cette « société des individus » pour de bon advenue, dont la propriété la plus troublante est une incapacité à se penser comme une société. Alain Touraine traduit cette difficulté avec vigueur en parlant de « la fin des sociétés ». Mais ce n’est pas parce que la société est incapable de se penser comme une société qu’elle n’en est pas une. Le juste constat se renverse en erreur d’analyse. Nous sommes dans une société qui ne se voit pas comme une société mais qui en est néanmoins une. Il faut retrouver les moyens de définir la société comme telle pour être en mesure d’en infléchir les orientations. Elle continue bel et bien d’exister. La nouveauté qui la rend difficile à appréhender, c’est qu’elle est ainsi faite qu’elle n’admet comme composantes que des individus de droit.

“ Ce n’est pas parce que la société est incapable de se penser comme une société qu’elle n’en est pas une ”

L’affaire du « mariage pour tous », qui a défrayé la chronique, illustre cette individualisation radicale et ses retombées sous forme de trouble de la conscience commune. Le simple fait que pareille

revendication soit jugée recevable par une majorité signifie que nous sommes dans la première société de l'histoire qui n'est plus constituée de familles chargées de sa reproduction. Le mariage n'est plus cette institution clé garantissant l'accomplissement de la fonction primordiale qu'est la reproduction biologique et culturelle des sociétés dans le temps. Il est devenu autre chose. Il n'y a plus de familles dans le sens institutionnel du terme, il y a des couples. Le couple se définit désormais comme l'association libre d'individus de droit, quel que soit leur sexe. C'est en ce sens qu'il est possible de dire que le mariage est « la sanction sociale de l'amour ». Il faut toutefois se rappeler qu'il était bien davantage pour comprendre que le changement ne va pas de soi pour tout le monde. Le fait que l'organisation de la parenté ne soit plus structurante dans la vie collective cause un vrai choc culturel. La prise de conscience du fait que l'individualisation radicale dissout l'ordre

“ Il ne s'agit pas d'être pour ou contre l'individu, mais d'administrer avec pertinence l'articulation de la sphère individuelle à la sphère collective ”

des sociétés tel qu'il a fonctionné depuis qu'elles existent ne va pas sans vertige et sans crainte chez beaucoup. Cela se conçoit. La bonne manière de désamorcer cette anxiété est de mettre sur la table les tenants et les aboutissants de cette immense transformation.

Nous devons impérativement sortir du débat « pour ou contre l'individu ». Cette discussion n'a aucun sens. Il s'agit plutôt d'administrer avec pertinence l'articulation de la sphère individuelle à la sphère collective. Cela commence par la reconnaissance de ce qui est en jeu dans cette vaste poussée. L'individu de droit est au centre de sa dynamique. S'il ne s'agissait que d'égoïsme, lequel n'est pas une invention des temps récents, comme le prouvent assez d'exemples historiques, ou de comportement autocentré de manière générale, ce

serait une banale question morale. Or c'est une question constitutive qui nous oblige à nous interroger sur ce qui compose une société, sur ce qui est à la base du lien entre les personnes.

La réalité nouvelle de nos sociétés a reconfiguré tous nos problèmes : la famille, mais aussi l'éducation, le travail, le rapport à la politique. Ce qui nous manque, c'est de penser la société qui en résulte pour savoir ce que nous pouvons en faire. Compte tenu de ce qu'elle est, comment la rendre plus vivable, plus maîtresse dans ses choix et, pour commencer, plus fonctionnelle ? En effet, cette société des individus souffre de graves dysfonctionnements, qui ne vont pas en s'arrangeant à ce qu'il semble. Elle comporte le risque de dérives pathologiques menaçantes que je n'ai pas eu le temps d'aborder, mais qui sont dans tous les esprits. L'anamnèse qui permettrait d'y faire face est une urgence.

Enfin, nous devons reprendre à la racine le problème de la justice. Comment définir une société d'individus juste ? La démarche classique en la matière consistait à comprimer les droits individuels pour obtenir un équilibre collectif. On limitait les droits des uns pour augmenter ceux des autres, dans une sorte de redistribution des droits. Cette formule ne marche plus. D'où le succès de la formule du marché, qui permet à chacun de faire valoir la plénitude de sa liberté et de ses intérêts, mais dont nous savons qu'elle produit de l'injustice. Comment y répondre sans passer à côté de la demande qui assure son succès ?

Le socialisme, défini à l'origine par rapport à cette question de l'individu, doit aujourd'hui se redéfinir en fonction d'elle, mais dans des termes complètement transformés. Le socialisme a émergé avec la première révolution industrielle, il s'est développé dans le style

d'organisation que nous connaissons (partis, syndicats, etc.) avec la deuxième révolution industrielle. Je ne suis pas qualifié pour savoir si nous devons appeler « troisième révolution industrielle » les transformations actuelles du système de production. En revanche, je sais que nous sommes devant quelque chose de plus large encore qu'une révolution industrielle. C'est simultanément à une révolution juridique et anthropologique que nous sommes confrontés. Elle nous pose des questions inédites par rapport à ce qu'ont pu être tous les projets sociaux et politiques du passé. Elle réclame de revoir de fond en comble le cadre intellectuel à partir duquel il est possible d'envisager une transformation de la marche de nos sociétés. Sans ce travail, nous devons nous contenter de la subir en nous bornant à en remuer vaguement la surface, sans vraiment savoir ce que nous faisons.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
Socialisme et individualisme	7
Le socialisme depuis les années 1970	13
L'individualisme contemporain	19
Le défi de la gauche	25

COLLECTION DIRIGÉE PAR GILLES FINCHELSTEIN
ET LAURENT COHEN

ISBN : 978-2-36244-095-3

© ÉDITIONS FONDATION JEAN-JAURÈS
12, CITÉ MALESHERBES - 75009 PARIS
www.jean-jaures.org

Une publication conjointe de la Fondation Jean-Jaurès
et de la Fondation européenne d'études progressistes,
avec le soutien du Parlement européen



Réalisation : REFLETS GRAPHICS
Imprimé en France par l'imprimerie BURELOR
JUN 2016

MARCEL GAUCHET

LA GAUCHE AU DÉFI DE LA SOCIÉTÉ DES INDIVIDUS

Devant le triomphe de l'individualisme, qu'est-ce qui fait société aujourd'hui ?
Comment éviter « l'impasse du social-individualisme » ?

Dans ce texte stimulant à rebours des idées reçues, Marcel Gauchet dépoussière les relations entre socialisme et individualisme – loin d'être opposés, comme on pourrait le croire – depuis leur naissance presque concomitante, au milieu du XIX^e siècle, jusqu'à nos jours.

Il met ainsi à jour les dilemmes dans lesquels est plongée la gauche et qu'il lui faut pourtant éclaircir : le défi auquel elle est aujourd'hui confrontée représente une occasion unique de relancer la dynamique transformatrice de nos sociétés.

Marcel Gauchet est directeur d'études à l'EHESS et rédacteur en chef de la revue *Le débat*.

www.jean-jaures.org



9 782362 440953

ISBN : 978-2-36244-095-3

3 €

FOUNDAZIONE FIORELLI-ROSPERAN
FONDAZIONE FIORELLI-ROSPERAN
FONDAZIONE FIORELLI-ROSPERAN
FONDAZIONE FIORELLI-ROSPERAN



Fondation

Jean Jaures